



FAIRE CE QU'IL FAUT.

Code de conduite du groupe ZEISS

zeiss.com/compliance



Seeing beyond

”

Ce n'est pas seulement ce que nous faisons, mais aussi le "comment" qui revêt une grande importance - pour chacun d'entre nous et pour la réputation de notre entreprise. Nous faisons ce qu'il faut ! [#teamZEISS](#)



Table des matières

4 Préface

6 À propos du code de conduite de ZEISS



01

Le bon comportement : Nos principes

- 10 Comportement équitable
- 12 Protection de l'environnement et du climat, efficacité énergétique, durabilité
- 13 Sécurité et qualité des produits



02

Le bon comportement dans les activités commerciales

- 16 Droit de la concurrence et droit antitrust
- 18 Éviter les conflits d'intérêts, les activités secondaires
- 19 Lutte contre la corruption
- 20 Respect des contrôles à l'exportation et des réglementations douanières
- 21 Tenue correcte des livres et de la comptabilité, lutte contre le blanchiment d'argent



03

La bonne façon de traiter l'information

- 24 Confidentialité des données
- 26 Protection des secrets commerciaux et sécurité de l'information
- 27 Interdiction des délits d'initiés



04

Le bon comportement sur le lieu de travail

- 30 Santé et sécurité au travail
- 32 Gestion des biens de l'entreprise



05

Le bon comportement en cas de doute

- 35 Signaler les violations de la conformité
- 36 Points de contact internes
- 38 Responsabilités particulières des superviseurs

”

Intérioriser et vivre notre code de conduite. Nous donnons le bon exemple !

Conseil d'administration
du groupe ZEISS



Andreas Pecher

Dr. Markus Weber

Stefan Müller

Dr. Karl Lamprecht

Susan-Stefanie Breitkopf

Sven Hermann

Dr. Jochen Peter

Chers employés, Chers partenaires commerciaux,

**Nous vous remercions
d'avoir décidé de faire ce
qu'il faut chaque jour.**

ZEISS est une entreprise qui se consacre à fournir des performances optimales et à répondre aux exigences les plus élevées, non seulement grâce à sa technologie, mais aussi en respectant les „règles“ d'un comportement bon et équitable dans la concurrence et dans les relations avec les autres. En tant qu'équipe du conseil d'administration, nous attachons une grande importance à une culture d'entreprise dans laquelle nous traitons nos employés, nos clients et nos partenaires commerciaux avec honnêteté dans nos relations et avec courtoisie et respect dans notre coopération.

Nous sommes fermement convaincus qu'un succès économique durable est inextricablement lié au respect des lois et des règles internes. Le code de conduite de ZEISS crée une compréhension commune de ce que signifie pour nous „faire ce qu'il faut“. Il s'agit de notre ligne directrice pour une conduite responsable des affaires.

Chez ZEISS, nous prenons déjà intuitivement les bonnes décisions dans la plupart des cas. Cependant, il peut arriver que nous nous trouvions dans des situations où la „bonne décision“ ne peut pas être clairement distinguée d'une „mauvaise décision“. S'engager par

inadvertance ou même délibérément dans la mauvaise voie peut avoir des conséquences négatives considérables pour notre entreprise et pour vous personnellement, entraîner des amendes élevées et nuire durablement à la réputation de ZEISS. C'est pourquoi nous vous lançons un appel important : Utilisez le code de conduite de ZEISS et, en cas de doute, mieux vaut demander une fois de trop que pas assez souvent ! Si vous avez des questions sur des sujets liés à la conformité, vous pouvez contacter votre supérieur ou notre organisation de conformité en toute confiance.

Chez ZEISS, nous devons toujours agir de manière responsable, sans exception, et respecter les exigences légales et opérationnelles obligatoires.

En tant qu'équipe du conseil d'administration, nous vous remercions d'avoir décidé de faire ce qu'il fallait chaque jour.

Conseil d'administration du groupe ZEISS

Dr. Karl Lamprecht | Susan-Stefanie Breikopf | Sven Hermann
Stefan Müller | Andreas Pecher | Dr. Jochen Peter | Dr. Markus Weber

À propos du code de conduite de ZEISS

Tous les employés de ZEISS doivent connaître les règles et agir en conséquence



Les employés peuvent trouver des exemples pratiques de thèmes du code de conduite [ici](#).

Notre code de conduite s'applique à tous les employés et superviseurs de ZEISS. Les superviseurs ont un rôle de modèle important à jouer : ils donnent le bon exemple et promeuvent notre culture de la conformité.

Chez ZEISS, chacun doit se conformer aux lois et aux règles internes. Nous encourageons également nos partenaires commerciaux à faire des efforts soutenus pour se conformer aux lois et réglementations applicables, y compris, par exemple, la protection des données, les droits de l'homme et de l'environnement, et notre approche en matière de comportement économe en énergie.

Le code de conduite n'a pas l'intention de faire explicitement référence à toutes les réglementations légales qui s'appliquent à la conduite de nos affaires. En revanche, il aborde explicitement les domaines essentiels au succès durable de ZEISS. Par conséquent, tous les employés doivent se conformer aux lois et

aux règles internes, même dans les cas qui ne sont pas explicitement énumérés dans le présent code de conduite.

Ce code de conduite est entièrement conforme aux exigences du code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA). En outre, ZEISS soutient les principes directeurs des Nations Unies sur les droits de l'homme dans les affaires et les droits énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme. Les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) revêtent également une importance particulière pour ZEISS.

En cas de doute, demandez conseil et signalez les éventuelles violations de la conformité

Les lois et les politiques internes peuvent être complexes, sont sujettes à des changements et varient souvent d'un pays à l'autre. C'est pourquoi

l'organisation de conformité de ZEISS offre un réseau mondial de personnes de contact qui fournissent des conseils et des informations complètes. Tous les employés sont invités à signaler les violations des lois et des règles internes. Ceci s'applique également aux violations commises par des partenaires commerciaux dans le cadre de leurs activités pour ZEISS.

Conséquences du non-respect du code de conduite

Notre code de conduite constitue la base de nos actions et n'est pas négociable. Les violations de la loi et des politiques internes peuvent entraîner des dommages importants pour l'entreprise (par exemple, sous la forme d'amendes ou d'une perte de réputation) et peuvent avoir des conséquences pénales ou en matière de droit du travail pour les employés concernés.



Nous ne sommes pas seuls et nous pouvons demander conseil à tout moment.

Nous nous comportons de manière équitable et respectueuse et communiquons de manière transparente.

Nous respectons la loi et adhérons au code de conduite sans exception.

DOING THE RIGHT THING.

Nous nous soutenons mutuellement pour faire ce qu'il faut.

Nous abordons ouvertement les comportements répréhensibles et signalons immédiatement les infractions.

Pour nous, faire ce qu'il faut signifie que tous les employés de ZEISS sont responsables de l'alignement de leurs actions sur les lois applicables et les règles internes.

Le bon comportement : Nos principes

Contenu du chapitre:

- » Comportement équitable
- » Protection de l'environnement et du climat, efficacité énergétique, durabilité
- » Sécurité et qualité des produits

Je suis fière de faire partie de la #teamZEISS. Il y a de nombreuses raisons à cela - il est particulièrement important pour moi que nous nous traitions les uns les autres avec respect et équité. Traiter les collègues ainsi que les clients, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux de manière impartiale, polie et appréciative doit être le pivot de notre culture d'entreprise.

Lazgin Sis

Représentant des personnes handicapées,
Carl Zeiss AG (Oberkochen, Allemagne)



Comportement équitable

Nous promovons des conditions de travail équitables et attendons un comportement fiable et respectueux de la part de nos employés et de nos partenaires commerciaux

Nos employés et nos partenaires commerciaux (clients, partenaires de vente et fournisseurs) sont au cœur de nos activités. Les relations respectives doivent être marquées par l'appréciation mutuelle et la fiabilité.

Nous attendons de l'honnêteté dans nos actions ainsi que de la courtoisie, du respect et de l'équité dans nos relations avec les autres.

Nous offrons des conditions de travail équitables et respectons les dispositions légales relatives à la protection des employés ainsi que les conventions collectives ou les accords d'entreprise et les dispositions contractuelles (par exemple, en matière de rémunération, de temps de travail, de libre choix de l'emploi et de liberté d'association).

Nous respectons les droits de l'homme

Nous rejetons toute forme de travail des enfants ou de travail forcé, d'esclavage ou de traite des êtres humains et nous sommes favorables à un salaire minimum vital approprié. Le traitement humain sur le lieu de travail est un principe fondamental de ZEISS.

Nous créons une culture d'entreprise appréciative

Nous interdisons toute forme de discrimination au sein de notre organisation fondée sur l'origine ethnique ou sociale, la nationalité, la couleur de peau, le sexe ou l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, la vision du monde, l'affiliation politique, sociale ou syndicale ou d'autres caractéristiques protégées par la loi. En outre, nous ne tolérons aucun comportement qualifié de harcèlement ou d'intimidation.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Se comporter de manière courtoise, respectueuse et équitable dans les relations avec les autres.
- » Ne discriminez personne pour quelque raison que ce soit.
- » Dans la mesure du possible, parlez directement aux personnes qui ne sont peut-être pas conscientes de l'impact de leurs actions.
- » Respecter les différences culturelles.
- » Prendre et communiquer des décisions de manière transparente et compréhensible.

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous défendons des conditions de travail équitables et les droits de l'homme, au sein de notre entreprise et parmi nos partenaires commerciaux.
- » Nous respectons les droits de l'homme, notamment en ne participant ni ne contribuant à l'esclavage ou à d'autres formes d'oppression, au travail forcé ou à la traite des êtres humains.

Plus d'informations :

- » [Déclaration de politique générale du groupe ZEISS sur le respect et la promotion des droits de l'homme](#)



Protection de l'environnement et du climat, efficacité énergétique, durabilité

Nous nous engageons à protéger l'environnement et le climat et à utiliser les ressources de manière économe

Le respect de normes environnementales élevées est déjà un objectif d'entreprise dans les statuts de la Fondation Carl Zeiss. L'utilisation prudente des ressources (y compris l'énergie et l'eau), l'amélioration continue de la performance environnementale et l'amélioration permanente de l'efficacité énergétique sont des facteurs centraux de nos activités commerciales.

Ce qui est important pour nous et comment le mettre en œuvre :

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous nous efforçons d'atteindre la neutralité en matière de CO₂ (émissions des champs d'application 1 et 2*). Notre approche : éviter, réduire et compenser. Le respect de l'environnement, l'utilisation économe des ressources, le recyclage et l'élimination réglementés sont des éléments importants de notre philosophie d'entreprise - cette exigence s'applique également à nos activités

commerciales et à nos produits. Ces principes jouent un rôle important tout au long du cycle de vie du produit, par exemple lors du développement, de la production, de l'emballage, de l'expédition, de l'utilisation par les clients, du recyclage et de l'élimination. En outre, nous tenons compte des questions environnementales, de l'efficacité énergétique et de la consommation d'eau lors de la planification des installations et des produits. L'efficacité maximale dans l'utilisation des ressources, la prise en compte de la faisabilité économique et le respect des lois et réglementations applicables sont importants pour nous. Nous voulons éviter ou minimiser les impacts négatifs sur l'environnement ainsi que sur la réputation de ZEISS.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de protection de l'environnement](#)
- » [Politiques de l'entreprise en matière d'énergie](#)

* Émissions Scope1 : Émissions de CO₂ provenant de la combustion directe de combustibles fossiles (gaz, mazout, etc.). Émissions Scope2 : Émissions de CO₂ provenant des achats indirects d'énergie (par exemple, électricité, chauffage urbain) qui sont générés à nouveau par la combustion directe de combustibles fossiles (par exemple, gaz, mazout de chauffage, charbon).

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Utiliser les ressources (eau, matériaux, électricité, etc.) de manière économique et prudente.
- » Recycler et éliminer les déchets conformément à la réglementation et dans le respect de l'environnement.
- » Mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement et d'efficacité énergétique adaptées à votre domaine de travail tout en maintenant un bon rapport coût-efficacité.
- » Signaler les risques environnementaux potentiels aux personnes de contact internes afin de prévenir les dommages environnementaux.
- » Informer immédiatement les personnes de contact internes si un dommage environnemental s'est produit.
- » Informer nos fournisseurs que la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique font partie des critères de sélection et d'évaluation.

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous créons des produits et des chaînes de valeur durables.
- » Nous introduisons des cycles d'eau fermés dans la mesure où cela est techniquement possible.
- » Nous minimisons l'impact environnemental sur les masses d'eau.
- » Nous soutenons l'achat d'énergie provenant de sources renouvelables et l'utilisation d'équipements, de produits et de services à haut rendement énergétique.
- » Nous appliquons un système de gestion de l'environnement et de l'énergie et continuons à le développer.
- » Nous assurons la disponibilité des ressources et des données nécessaires pour atteindre les objectifs définis en matière d'environnement et d'énergie.
- » Nous respectons les lois et réglementations pertinentes en matière d'environnement, de climat, d'énergie et de développement durable.

Sécurité et qualité des produits

Nous nous engageons pleinement à garantir la sécurité, la qualité et les performances optimales de nos produits

Nos produits, solutions et services doivent être sûrs et répondre aux critères de qualité et de performance requis pour fournir des résultats efficaces, fiables, précis et optimaux conformément à l'usage auquel ils sont destinés.

Nous soutenons la réussite de nos clients et de nos partenaires commerciaux par l'innovation, la fiabilité et la convivialité, et nous encourageons les relations et les solutions commerciales durables.

La sécurité des produits commence dès la phase initiale de développement, accompagne le processus d'approvisionnement et de production et constitue un aspect essentiel de l'installation de nos produits sur les sites des clients et pendant le service.

Un grand nombre d'exigences légales relatives au développement, à la production, à l'approbation et à la vente de nos produits servent à garantir la sécurité des produits. Les produits ZEISS ne doivent en aucun cas mettre en danger la sécurité et la santé des consommateurs ou des utilisateurs et doivent être conformes aux exigences réglementaires et aux spécifications de qualité applicables.

Plus d'informations :
[Manuel de gestion d'entreprise](#)

Nous nous engageons à respecter les exigences et à maintenir l'efficacité de notre système de gestion de la qualité. C'est ainsi que nous évitons les produits défectueux qui peuvent nuire non seulement à l'entreprise (par exemple, à sa réputation), mais surtout aux utilisateurs, aux patients, aux consommateurs ou à d'autres personnes.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Laissez-vous guider par les règles qui s'appliquent à votre travail.
- » Contribuer à faire en sorte que nos produits, solutions et services offrent des performances optimales et répondent aux normes les plus élevées.

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous respectons les normes, les réglementations et les exigences des clients en vigueur et veillons à ce qu'elles soient intégrées dans les spécifications internes.
- » Nous mettons en œuvre des systèmes de gestion de la qualité spécifiques à l'entreprise, les maintenons et les améliorons continuellement dans la mesure du possible.
- » Nous définissons des objectifs de qualité pertinents et les révisons régulièrement.
- » Nous informons nos clients et les parties prenantes et prenons des mesures correctives lorsque nous avons connaissance de dangers posés par nos produits (par exemple, en observant le marché ou en tenant compte des rapports réglementaires sur la sécurité des produits).

Contenu du chapitre:

- » Droit de la concurrence et droit antitrust
- » Éviter les conflits d'intérêts, les activités secondaires
- » Lutte contre la corruption
- » Respect des contrôles à l'exportation et des réglementations douanières
- » Tenue correcte des livres et de la comptabilité, lutte contre le blanchiment d'argent

Le bon comportement dans les activités commerciales

Mon équipe et moi-même veillons à la transparence : nous informons toujours nos clients et nos partenaires commerciaux de manière ouverte et honnête sur le prix, les performances et la qualité de nos produits, entre autres. En faisant de la publicité correcte, ZEISS restera à l'avenir un partenaire commercial digne de confiance.



Adela Chen

Superviseur de la communication marketing,
Carl Zeiss (Shanghai) Co., Ltd; Chine



Concurrence et législation antitrust

Nous respectons les principes et les règles de la concurrence loyale et ne tolérons pas les comportements anticoncurrentiels

Une composante essentielle de l'économie de marché est la réglementation visant à protéger la concurrence loyale. À cette fin, il existe dans le monde entier des lois claires qui interdisent des actions telles que :

- » Collusion et échange d'informations entre concurrents sur les prix, la répartition du territoire, les quantités de produits ou d'autres paramètres pertinents pour la concurrence
- » Fixation des prix par les partenaires commerciaux
- » Abus de position dominante

Nous évitons de donner l'impression d'un comportement concerté

Les exemples d'activités interdites énumérés ici comprennent les discussions informelles, les accords informels ou les comportements coordonnés, car il s'agit dans tous les cas de mesures restreignant la concurrence.

Nous menons des actions de marketing conformes à la loi

Il est interdit d'obtenir des avantages concurrentiels par le biais d'activités commerciales déloyales. Les déclarations publicitaires sur les produits et les services doivent être véridiques, exactes et non trompeuses.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » S'abstenir de toute collusion ou de tout échange d'informations avec des concurrents sur des facteurs déterminants pour la concurrence (par exemple, le prix, les conditions, les quantités produites, le territoire de vente, la répartition de la clientèle).
- » N'essayez pas d'influencer les prix ou les autres conditions de vente de nos distributeurs, que ce soit en les menaçant de désavantages ou en leur promettant des avantages.
- » Ne pas interférer avec les processus d'appel d'offres, par exemple, ne pas faire correspondre les offres avec celles des concurrents et ne pas demander aux entités soumissionnaires de vous fournir des informations non publiques.
- » Ne pas exploiter les positions dominantes (par exemple, en boycottant les livraisons).
- » Ne pas faire d'allégations publicitaires fausses ou trompeuses.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de conformité](#)



Éviter les conflits d'intérêts et les activités secondaires

Nous prenons nos décisions exclusivement sur la base de critères objectifs et ne nous laissons pas influencer par des intérêts personnels

Dans le cadre des activités quotidiennes, il peut arriver que des intérêts personnels ou des relations privées entrent en conflit avec les intérêts de ZEISS. Les conflits peuvent résulter, par exemple, des activités entrepreneuriales (secondaires) de l'employé ou, dans certaines circonstances, de celles des membres de sa famille ou de ses amis.

Rendez ces conflits d'intérêts transparents et laissez votre supérieur ou vos collègues prendre les décisions qui s'imposent.

Nous communiquons les conflits éventuels et les activités secondaires de manière ouverte et transparente

ZEISS soutient généralement l'engagement sociopolitique ou social de ses employés. Toutefois, les activités au sein d'associations, de partis ou d'autres institutions sociales, politiques ou sociétales, que ce soit en tant que titulaire d'un mandat ou d'une fonction honorifique, doivent être compatibles avec l'accomplissement des devoirs découlant du contrat de travail.

Le supérieur hiérarchique ou le service des ressources humaines doit être informé de toute activité annexe (entrepreneuriale), fonction honorifique ou activité similaire. Il peut être nécessaire d'obtenir une autorisation pour ces activités.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Signalez tout conflit d'intérêts potentiel ou réel à votre supérieur hiérarchique ou au service des ressources humaines.
- » Confier à votre supérieur hiérarchique ou à vos collègues les décisions pour lesquelles vous risquez d'être en conflit d'intérêts.
- » Ne demandez pas à des parties apparentées (membres de la famille, partenaires, amis, etc.) d'effectuer pour vous des activités que vous ne pouvez pas effectuer vous-même en raison d'un conflit d'intérêts.
- » Informez votre supérieur hiérarchique et obtenez l'approbation du département des ressources humaines avant de commencer tout emploi extérieur (par exemple, travail pour une autre entreprise, activité entrepreneuriale propre).
- » Informez votre superviseur avant d'accepter une fonction honorifique (par exemple, en tant que juré, membre du conseil municipal ou instructeur d'exercices).

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de conformité](#)

Lutte contre la corruption

Nous ne tolérons aucun comportement corrompu de la part de nos employés ou de nos partenaires commerciaux

Nous nous efforçons de réussir dans le cadre d'une concurrence loyale. Pour ce faire, nous convainquons par le prix, la performance et la qualité de nos produits et services, et non pas parce que nos partenaires commerciaux sont influencés par des actes de corruption. Cela nuit à la concurrence et est donc interdit.

La corruption consiste à abuser de son pouvoir de décision dans un environnement professionnel pour son propre bénéfice ou pour celui d'un tiers, par exemple en exigeant, en acceptant, en offrant ou en accordant des avantages personnels ou des avantages à des tiers en échange de l'attribution d'un contrat.

Nous ne corrompons pas et nous n'acceptons pas de pots-de-vin

Tant la personne qui accorde ou fait miroiter un tel avantage que celle qui l'exige ou le reçoit peuvent faire l'objet de poursuites. Il peut s'agir de paiements en espèces (par exemple, des dons), d'avantages non monétaires (par exemple, des bons, des invitations, des réductions inadmissibles) ou de cadeaux en nature, mais aussi de services ou de faveurs (par exemple, un stage pour sa fille).

Nous agissons toujours avec la plus grande retenue lorsqu'il s'agit d'invitations et de cadeaux

L'octroi ou l'acceptation d'invitations ou de cadeaux n'est pas toujours synonyme de corruption. Les avantages socialement habituels qui ne sont pas accordés dans le but d'un favoritisme illégal (par exemple, dans le cadre de l'attribution de contrats) peuvent être autorisés. Mais l'apparence d'une influence inappropriée peut rapidement apparaître. C'est pourquoi il convient de faire preuve d'une grande retenue lors de l'acceptation ou de l'octroi d'invitations et de cadeaux, en particulier dans le cas d'agents publics (par exemple, les représentants des autorités et les employés des organismes publics) ou d'employés du secteur médical (par exemple, les médecins et les pharmaciens).

Plus d'informations :
Politiques de l'entreprise en matière de conformité

Dans de nombreux pays, les invitations et les cadeaux à ces groupes de personnes sont totalement interdits. Par conséquent, dans ces cas, aucun avantage de quelque nature que ce soit n'est autorisé. Des exceptions à cette règle peuvent être l'hospitalité raisonnable dans le cadre de présentations de produits ou d'événements de formation, dans la mesure où ceux-ci ont été approuvés en interne à l'avance.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Ne prenez pas de décisions professionnelles en fonction du fait que vous bénéficiez ou non d'un avantage privé.
- » N'essayez pas d'influencer les décisions commerciales en faveur de ZEISS en accordant ou en promettant des avantages personnels aux décideurs des partenaires commerciaux.
- » Refusez les tentatives de corruption et signalez-les immédiatement à votre supérieur ou au responsable de la conformité.
- » Soyez extrêmement prudent en ce qui concerne les invitations et les cadeaux. Pour le cas particulier des cadeaux à des professionnels de santé, ils peuvent être interdits par certaines réglementations sauf s'ils sont de valeur négligeable. De manière générale, conservez le seuil de 50 euros (ou la valeur équivalente en monnaie locale) comme valeur indicative au cas par cas.
- » N'acceptez des invitations ou des cadeaux d'une valeur supérieure que dans des cas exceptionnels qui ne peuvent être refusés pour des raisons culturelles. Faites preuve de transparence en interne et mettez-les à disposition, par exemple à des fins sociales ou dans le cadre d'une tombola interne.
- » N'accordez des invitations ou des cadeaux d'une valeur supérieure que dans des cas exceptionnels justifiés et après avoir vérifié leur admissibilité au regard de la législation locale.
- » En règle générale, n'accordez pas d'invitations ou de cadeaux à des fonctionnaires ou à des employés du secteur médical.

Respect des contrôles à l'exportation et des réglementations douanières

Nous respectons toutes les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de douanes

ZEISS est une société active au niveau mondial qui doit se conformer à toute réglementation restreignant la libre circulation des marchandises dans le cadre de ses activités commerciales internationales.

Diverses lois et embargos nationaux et internationaux restreignent ou interdisent l'importation, l'exportation ou le commerce intérieur de certains biens, technologies ou services, ainsi que les transactions de capitaux et de paiements.

Les restrictions et interdictions peuvent résulter de la nature des marchandises, du pays d'origine ou d'utilisation ou des partenaires commerciaux eux-mêmes.

Chaque société ZEISS et ses employés doivent se conformer aux réglementations douanières en vigueur pour les opérations d'importation et d'exportation.

C'est ce que nous attendons de vous :

Le personnel chargé du contrôle des exportations doit vérifier :

- » si des restrictions ou des interdictions existent (par exemple, sur l'achat, la vente, le courtage et la commercialisation de biens et de services, et sur le transfert de technologie).
- » si des approbations officielles doivent être obtenues avant que l'action concernée ne soit effectuée.
- » que la réglementation douanière doit être respectée pour les opérations d'importation et d'exportation.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de contrôle des exportations](#)

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous disposons de politiques et de réglementations pour les processus de contrôle et de surveillance afin de garantir le respect des contrôles à l'exportation et des réglementations douanières.
- » Nous désignons des experts qualifiés qui effectuent les contrôles nécessaires et ont le droit de mettre fin à toute activité en cas de doute sur le respect de la législation.
- » Nous menons des processus de contrôle basés sur les technologies de l'information (parties sanctionnées, marchandises soumises à des restrictions, restrictions d'embargo et utilisation finale).

Tenue correcte des livres et de la comptabilité, lutte contre le blanchiment d'argent

Nous enregistrons nos transactions financières de manière complète et précise et ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés

Toutes les transactions commerciales doivent être correctement reflétées dans les registres comptables, les bilans et les déclarations fiscales. Cela implique que tous les faits pertinents soient enregistrés correctement et complètement, et qu'ils soient documentés et archivés de manière traçable.

Toute infraction comporte le risque de faire l'objet d'une enquête pour manipulation comptable, infraction documentaire, allégation de fraude, infraction fiscale ou blanchiment d'argent.

L'objectif déclaré de ZEISS est de ne pas être utilisé à des fins de blanchiment d'argent ou à d'autres fins illégales, et de ne pas y contribuer.

Nous ne tolérons pas les pratiques qui servent au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent signifie que l'origine de l'argent obtenu illégalement (par exemple, par le terrorisme, le trafic de drogue, la corruption et d'autres actes criminels) est dissimulée en l'introduisant clandestinement dans le circuit économique légal, créant ainsi une apparence de légalité.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Respecter les réglementations fiscales et comptables.
- » Ne pas effectuer de transactions en dehors des procédures standard.
- » Veiller à l'archivage minutieux et ordonné de tous les documents relatifs aux transactions commerciales.
- » Respecter les exigences légales en matière de conservation.
- » Ne pas modifier ou détruire des documents liés à des enquêtes gouvernementales ou à des litiges privés.
- » Arrêter immédiatement les transactions en cas d'indices de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme et signaler tout cas suspect aux collègues concernés.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de finances et de contrôle](#)

La bonne façon de traiter l'information

Contenu du chapitre:

- » Confidentialité des données
- » Protection des secrets commerciaux et sécurité de l'information
- » Interdiction des délits d'initiés

Dans mon travail, le traitement confidentiel des données à caractère personnel et le respect des normes de sécurité informatique sont essentiels. Une étroite collaboration avec les coordinateurs de la protection des données et des sessions de formation régulières nous aident, mes collègues et moi, à mettre en œuvre les exigences à respecter.

Monica Jernigan

Spécialiste de la prestation de services,
Carl Zeiss, Inc. (Dublin, États-Unis)



Confidentialité des données

Nous ne traitons les données personnelles que dans le cadre des lois applicables et protégeons ces données contre tout accès non autorisé

Plus le traitement électronique des données prend de l'ampleur, plus la protection des données personnelles de nos clients, partenaires commerciaux et employés est importante. Ces données personnelles ne peuvent être divulguées et traitées que dans le cadre des lois applicables. Le cadre de la protection des données est fourni par les réglementations internationales et nationales.

Le système de gestion de la confidentialité des données à l'échelle du groupe, géré par le délégué à la protection des données et l'équipe mondiale chargée de la confidentialité des données, permet de répondre à ces exigences en matière de confidentialité des données et d'éviter les effets négatifs potentiels dus à une protection inadéquate de ces données.

Les lois locales applicables précisent quels types de données sont considérés comme sensibles et doivent faire l'objet d'une protection particulière.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont toutes les données qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique (par exemple, le nom, l'adresse, l'âge, le sexe, mais aussi des données indirectes telles que les adresses IP ou les coordonnées bancaires).

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Obtenez une vue d'ensemble de la mesure dans laquelle vous traitez des données à caractère personnel.
- » Protéger les données à caractère personnel contre tout accès non autorisé (par exemple, en maintenant les normes de sécurité requises dans les communications électroniques avec les tiers).
- » Collecter des données à caractère personnel uniquement lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la tâche et dans la mesure où la loi le permet.
- » Éliminer les documents contenant des données à caractère personnel de manière contrôlée et sécurisée.
- » Exiger de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes élevées en matière de protection de la vie privée.

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous mettons en œuvre et développons en permanence le système de gestion de la protection des données.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de confidentialité des données](#)



Computers & smartphones are in safe hands with you.

A single day — much like a week — is full of challenges that you have managed perfectly. Here is a short summary of the most important points we covered:

- Using your personal devices is a smart choice
- Using your work devices is a smart choice
- Using your work devices is a smart choice
- Using smartphones and tablets is a smart choice

Protection des secrets commerciaux et sécurité de l'information

Nous protégeons les données confidentielles contre tout accès non autorisé

Nos inventions et notre savoir-faire sont d'une importance capitale pour le succès à long terme de notre entreprise. Par conséquent, notre propriété intellectuelle et toutes les informations confidentielles doivent être protégées de la connaissance de tiers ou d'un accès non autorisé. Cela comprend également la protection contre le vol de données, les cyber-attaques ou les logiciels malveillants.

La propriété intellectuelle comprend, par exemple, les inventions et les prototypes. Mais les secrets commerciaux, les données des clients ou des fournisseurs et les logiciels méritent également une protection appropriée.

Diverses mesures telles que l'authentification multifactorielle, les programmes antivirus et les formations récurrentes réduisent les risques potentiels. Ces mesures comprennent également des procédures visant à maintenir et à améliorer en permanence notre niveau de sécurité, dont l'adéquation est régulièrement évaluée et certifiée par des organismes indépendants.

La protection de ces informations est assurée par la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information à l'échelle du groupe.

Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles

Ainsi, les employés ne peuvent pas participer à des discussions publiques (par exemple, des conférences, des forums Internet) ou divulguer des informations relatives à l'entreprise en public (par exemple, sur Internet) sans autorisation préalable.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Conservez les informations confidentielles relatives à l'entreprise et ne les partagez pas avec des personnes non autorisées - y compris la famille et les amis.
- » Protéger les fichiers et les enregistrements contre tout accès non autorisé (par exemple, par le cryptage).
- » Toujours respecter les règles de sécurité établies par la sécurité de l'information. Appliquer les mêmes règles de sécurité aux informations qui nous sont communiquées par des tiers à titre confidentiel.
- » Ne partagez pas d'informations confidentielles lorsque vous utilisez les médias sociaux.
- » Ne pas stocker les données de l'entreprise sur des appareils électroniques privés (ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.).
- » Ne pas connecter des appareils électroniques privés au réseau de l'entreprise.

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous mettons en œuvre et développons en permanence le système de gestion de la sécurité de l'information.
- » Nous maintenons des processus de contrôle appropriés pour garantir une mise en œuvre correcte.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de sécurité](#)

Interdiction des délits d'initiés

Nous n'utilisons pas les informations non publiques des sociétés cotées en bourse que nous obtenons dans le cadre de notre travail pour ZEISS pour obtenir des avantages financiers ou commerciaux pour nous-mêmes ou pour des tiers

Le droit des initiés sert à protéger les investisseurs. D'une part, il interdit l'exploitation d'informations privilégiées pour obtenir des avantages personnels directs ou indirects lors de l'achat ou de la vente de titres. D'autre part, la divulgation non autorisée de ces informations est interdite.

Une information privilégiée est une information qui n'est pas encore connue du marché et dont la divulgation est susceptible d'avoir un effet significatif sur le cours des titres concernés (par exemple, une information sur les

acquisitions d'entreprises prévues, accord stratégique de coopération entre deux entreprises, résultats financiers, nouveaux produits, problèmes liés aux produits ou contrats importants).

C'est ce que nous attendons de vous :

- » N'utilisez pas les informations que vous obtenez sur les sociétés cotées en bourse (par exemple, Carl Zeiss Meditec AG) dans le cadre de vos activités professionnelles pour acheter ou vendre des titres tant que ces informations ne sont pas connues du public.
- » Ne jamais divulguer d'informations privilégiées à des tiers. Les tiers comprennent également les membres de la famille, les partenaires, les amis ou d'autres employés de ZEISS qui ne disposent pas de ces informations.
- » Ne faites pas de recommandations à des tiers concernant l'achat ou la vente de titres si vous disposez d'informations privilégiées sur ces titres.

Plus d'informations :

- » [Relations avec les investisseurs sur TEAM ZEISS](#)

Le bon comportement sur le lieu de travail

Contenu du chapitre:

- » Santé et sécurité au travail
- » Gestion des biens de l'entreprise

Sur nos lieux de travail dans le secteur de l'assemblage, mes collègues et moi-même devons porter des équipements de protection. La signification de cet équipement est déjà dans le nom : la protection, non seulement de notre propre santé, mais aussi des produits qui sont traités dans notre usine.



Sabine Wanner

Assembleur d'équipements individuels,
Carl Zeiss Jena GmbH (Oberkochen, Allemagne)



Santé et sécurité au travail

Nous garantissons un environnement de travail sain et des lieux de travail sûrs grâce à des mesures de sécurité au travail et à des soins médicaux complets, ainsi qu'à des mesures de promotion de la santé

La sécurité sur le lieu de travail et la protection de la santé de tous les employés est un principe fondamental pour ZEISS et a été décrit dans les statuts de la Fondation Carl Zeiss.

Nous considérons la santé de nos employés comme un facteur clé du succès de ZEISS

Le succès d'une entreprise ne dépend pas seulement des technologies modernes et des produits hautement performants, mais aussi et surtout des personnes qui sont derrière. La santé physique mais aussi mentale des employés est un facteur clé de leur performance et de leur motivation et, en fin de compte, de la réussite de l'entreprise. Des lieux de travail sûrs qui favorisent la santé et le bien-être sont tout aussi importants pour les employeurs que pour les employés.

Nous prenons les mesures nécessaires pour promouvoir de bonnes conditions de travail

Chaque entité de ZEISS doit prendre et développer en permanence les mesures correspondant à ses activités commerciales afin de prévenir les accidents et de minimiser les risques pour la santé et la sécurité au travail, ainsi que de promouvoir de bonnes conditions de travail et de santé.

La gestion de la santé au travail chez ZEISS promeut et améliore la santé des employés grâce à des mesures de prévention et de promotion de la santé. Chaque superviseur est responsable de la protection de ses employés et doit leur fournir des qualifications, des conseils et des instructions.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Se familiariser avec les risques et les aspects liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.
- » Respecter les spécifications en matière de santé et de sécurité au travail et utiliser les équipements de protection prescrits.
- » Profitez des mesures de prévention et de promotion de la santé proposées.
- » Adoptez un comportement prudent afin d'éviter que des situations dangereuses pour la sécurité ne se produisent.
- » Servir de modèle en matière de santé et de sécurité au travail.
- » Signaler immédiatement les situations dangereuses, les incidents évités de justesse et les accidents au superviseur responsable et, si nécessaire, à d'autres personnes de contact internes, afin de les éviter à l'avenir.
- » Demander conseil sur les questions de santé et de sécurité dans le pays de destination bien avant le voyage d'affaires.
- » Informer nos fournisseurs concernés que la santé et la sécurité au travail font partie des critères de sélection et d'évaluation.

L'aspiration de ZEISS :

- » Nous mettons en œuvre et développons en permanence le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.
- » Nous assurons la disponibilité des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs définis.
- » Nous respectons les lois et règlements pertinents en matière de santé et de sécurité au travail.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail](#)



Traitement des biens de l'entreprise

Nous traitons les biens de l'entreprise avec soin et les protégeons contre la perte, les dommages, le vol et l'utilisation non autorisée

Tous les employés sont tenus de traiter les biens de l'entreprise avec soin et conformément à l'usage auquel ils sont destinés. Le lieu de travail et tous les équipements au service des employés ou de l'entreprise doivent toujours être maintenus en état et tout dommage doit être immédiatement signalé au superviseur.

Les biens de l'entreprise comprennent, par exemple, les machines, les outils, le matériel de bureau, les véhicules et tous les systèmes d'information et de communication.

Nous n'utilisons les biens de l'entreprise à titre privé qu'avec l'autorisation appropriée

En règle générale, les biens de l'entreprise ne peuvent être utilisés à des fins privées, cédés à des tiers ou sortis de l'entreprise sans l'autorisation expresse du supérieur hiérarchique ou du service compétent de l'entreprise.

Nous utilisons les fonds de l'entreprise avec parcimonie

Les ressources financières doivent être utilisées avec parcimonie et de manière appropriée, par exemple en réservant et en réglant toujours les voyages d'affaires conformément à la politique de voyage pertinente.

C'est ce que nous attendons de vous :

- » Protéger tous les biens de l'entreprise et les systèmes d'information et de communication contre la perte, la détérioration ou l'utilisation abusive.
- » Utilisez les ressources fournies par l'entreprise avec parcimonie et prudence.
- » Utiliser les biens de l'entreprise à des fins personnelles uniquement avec l'approbation du superviseur et conformément aux politiques internes.
- » Ne jamais utiliser les biens de l'entreprise à des fins non autorisées (par exemple, visiter des sites web illégaux).
- » Utiliser les fonds de l'entreprise avec parcimonie et suivre les politiques de voyage applicables lors de la réservation et de la comptabilisation des voyages d'affaires.
- » Se méfier des tiers qui tentent de porter atteinte à la propriété de notre entreprise (par exemple, par le vol, la fraude, le piratage).
- » Signaler immédiatement les dommages ou la perte de biens de l'entreprise.

Plus d'informations :

- » [Politiques de l'entreprise en matière de sécurité](#)

Contenu du chapitre:

- » Signaler les violations de la conformité
- » Points de contact internes
- » Responsabilités particulières des superviseurs

Le bon comportement en cas de doute



Dans certaines situations, il n'est pas facile de savoir quel est le bon comportement à adopter. Dans ces cas de doute, vous n'êtes pas seul ! Contactez votre supérieur hiérarchique et parlez-lui de la situation. En outre, les membres de la ZEISS Compliance Organization se feront un plaisir de vous aider en tant que personnes de contact pour vous conseiller !



Klaus Birkle

Chief Compliance Officer,
Carl Zeiss AG (Oberkochen, Allemagne)

Reporting Compliance violations

Nous demandons conseil aux points de contact compétents si nous avons des questions et nous signalons sans délai les violations éventuelles

Tous les employés sont censés contacter leur supérieur hiérarchique, le service des ressources humaines compétent ou le service fonctionnel concerné, le représentant des employés ou l'organisation chargée de la conformité s'ils ont des doutes sur leur propre conduite ou s'ils reçoivent des informations sur des processus juridiquement douteux dans l'environnement de travail.

Si les employés ne peuvent ou ne souhaitent pas parler ouvertement d'une éventuelle violation des lois ou des règles internes aux points de contact susmentionnés, le système de dénonciation [ZEISS Integrity Line](#) peut être utilisé. Il permet également des rapports anonymes et peut être consulté à la fois sur l'intranet et sur le site web public de ZEISS.

Nous protégeons les dénonciateurs de bonne foi

Toutes les préoccupations soulevées de bonne foi concernant le non-respect des lois et des politiques internes seront prises au sérieux et traitées de manière confidentielle. Le dénonciateur n'a pas à craindre de mesures disciplinaires ou de sanctions, même si l'inconduite présumée de la personne accusée n'est pas confirmée. Toutefois, les accusations délibérément fausses (par exemple, faites uniquement pour nuire à autrui) ne seront pas tolérées.

Plus d'informations :
[Page de conformité sur TEAM ZEISS](#)

Nous réagissons de manière cohérente aux violations avérées de la conformité par des mesures cohérentes, conformément au principe de proportionnalité. Pour chaque cas particulier, nous examinons quelles sont les conséquences adéquates, nécessaires et appropriées.

Points de contact internes

Vous avez une question relative à un sujet de conformité ?
N'hésitez pas à contacter l'un des points de contact suivants :



Parlez-en à votre supérieur.



Adressez-vous au service des ressources humaines ou au service fonctionnel compétent.



Adressez-vous à l'organisation de conformité de ZEISS :
[Compliance Officer](#) ou
Corporate Compliance
(compliance@zeiss.com)

Si vous pensez qu'une violation de la conformité a été commise, vous pouvez également la signaler de la manière suivante :



ZEISS Integrity Line

Le système électronique de dénonciation [ZEISS Integrity Line](#) est disponible 24 heures sur 24. Les signalements peuvent être effectués dans une zone protégée et peuvent également être soumis de manière anonyme. [FAQ sur le système de dénonciation](#)



Compliance@zeiss.com

Envoyez un courriel à l'équipe ZEISS Corporate Compliance.

Compliance Officer

Les employés de ZEISS peuvent trouver une vue d'ensemble des [Compliance Officers](#) responsables sur la [page Compliance](#) du TEAM ZEISS.



Responsabilité particulière des superviseurs

Nous attendons de nos superviseurs qu'ils intègrent l'importance de la conformité dans l'entreprise et qu'ils servent de modèles aux employés

Chaque employé est tenu de faire ce qu'il faut et de respecter les règles. Les cadres et les superviseurs ont une responsabilité particulière. En vertu de leur rôle de leader et de leur fonction associée de modèle, ils façonnent la culture d'entreprise et de conformité.

Nous considérons que la fonction de modèle des superviseurs est la clé de notre culture de la conformité

Nos supérieurs hiérarchiques doivent veiller à ce que les principes énoncés dans le présent code de conduite, ainsi que les lois et les politiques internes à respecter, soient connus des employés, compris et respectés. Il faut créer une culture de la confiance, caractérisée par une communication transparente et où les critiques honnêtes et constructives sont les bienvenues. Les écarts de conduite individuels doivent être stoppés et, si nécessaire, sanctionnés.

C'est ce que nous attendons de nos superviseurs :

- » Servir de modèle aux employés et leur communiquer régulièrement l'importance de la conformité.
- » Veiller à ce que vous et vos employés connaissiez, compreniez et respectiez les exigences du code de conduite.
- » Veillez à ce que vos employés reçoivent les instructions nécessaires et suivent les formations de conformité.
- » Fixez des objectifs pour vous-même et vos employés qui soient cohérents avec le présent code de conduite.
- » Prendre des mesures correctives ou disciplinaires en cas de violation des lois et des politiques internes.
- » Être le point de contact des employés et les soutenir, par exemple en assurant le suivi des indices de mauvaise conduite.
- » Encouragez vos employés à s'attaquer aux violations potentielles de la conformité.

Plus d'informations :

- » [Principes de leadership](#)
- » [Modèle de compétences de base de ZEISS](#)
- » [Framework and Concepts for ZEISS](#)



Utiliser le code de conduite de ZEISS
comme ligne directrice pour une conduite
commerciale responsable et conforme.

Dr. Karl Lamprecht

PDG du groupe ZEISS



Carl Zeiss AG
Corporate Compliance Office
73447 Oberkochen
compliance@zeiss.com
www.zeiss.com/compliance